

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 septembre 2020 à 19h30, au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire Deny Lépine, mesdames les conseillères Émilie Garneau, Julie Quintin et Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Sébastien Chalifour et Jean-Marc Julien, tous membres du conseil et formant quorum.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2020-09-110

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Sébastien Chalifour

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2020-09-111

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 19h30 soit adopté tel que lu et déposé.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil.

2020-09-112

Abolition des frais de retard de la bibliothèque

Considérant que les amendes peuvent créer une barrière financière qui entre en opposition avec la mission d'accessibilité des bibliothèques;

Considérant que les amendes peuvent créer des éléments de conflit entre le personnel bénévole et les citoyens, nuisant aux relations interpersonnelles que les bibliothèques désirent créer avec la communauté;

Considérant que les montants collectés représentent une source négligeable de revenus pour les bibliothèques, d'autant plus en tenant compte des ressources humaines nécessaires à la gestion des comptes impayés;

Considérant que le Réseau BIBLIO CNCA (Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches) et l'ABPQ (Association des bibliothèques publiques du Québec) sont en faveur de l'abolition des frais de retard.

Il est proposé par Mme Émilie Garneau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban abolisse les frais de retard pour les abonnés de sa bibliothèque municipale Biblio Chut!.

2020-09-113

Prolongement du réseau d'égout sur la rue Matte – Mandat à Pax Excavation Inc.

Considérant que la Municipalité a obtenu une aide financière du programme FIMEAU pour le prolongement du réseau d'égout sanitaire sur une partie de la rue Matte;

Considérant que la Municipalité a procédé, conformément aux plans et devis, à l'appel d'offres 2020.06 – Réfection et nouvelle rue secteur Matte;

Considérant que la Municipalité a déjà octroyé à Pax Excavation Inc. le contrat de réfection et de nouvelle rue dans le secteur Matte;

Considérant que l'appel d'offres comprenaient aussi les travaux de prolongement du réseau d'égout sur une partie de la rue Matte;

Il est proposé par Mme Julie Quintin
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Pax Excavation Inc le contrat de prolongement du réseau d'égout sur la rue Matte, tel que décrit aux documents d'appel d'offre 2020.06, le tout selon leur soumission au montant de 1 663 176.04 \$ taxes incluses pour le contrat total.

2020-09-114

Réfection et nouvelle rue Secteur Matte – Surveillance chantier et bureau – Mandat à Stantec

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Stantec le mandat de surveillance chantier et bureau des travaux de réfection et de nouvelle rue dans le secteur Matte, selon leur offre de service basée sur une tarification horaire.

2020-09-115

Réfection et nouvelle rue Secteur Matte – Surveillance laboratoire–Mandat à Englobe

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde à Englobe le mandat de surveillance géotechnique et en laboratoire des travaux de réfection et de nouvelle rue dans le secteur Matte, selon leur offre de service basée sur une tarification horaire.

2020-09-116

Autorisation de signature – Contrat de financement temporaire du règlement 267

Il est proposé par M. Jean-Marc Julien
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 950 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf aux fins de financement temporaire du règlement d'emprunt numéro 267.

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

2020-09-117

Autorisation de signature – Contrat de financement temporaire du règlement 268

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'ouverture d'une marge de crédit au montant de 810 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf aux fins de financement temporaire du règlement d'emprunt numéro 268.

Que M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document nécessaire ou utile à cette fin.

2020-09-118

Commission de Toponymie – Chemin du Lac Montauban

Considérant qu'un promoteur de Notre-Dame-de-Montauban a réalisé un développement de villégiature à proximité du Lac Montauban, dont 3 terrains sont situés à Saint-Alban;

Considérant que le chemin utilisé pour accéder au projet est nommé chemin du Lac Montauban sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

Considérant que ce chemin se prolonge, sur quelques centaines de mètres, à Saint-Alban;

Considérant que les propriétaires situés à Saint-Alban souhaitent aussi avoir une adresse pour leurs bâtiments.

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie d'officialiser le nom « chemin du Lac Montauban » pour la portion de ce chemin qui est situé à Saint-Alban.

2020-09-119

Commission de Toponymie – Chemin des Lacs

Considérant qu'un ancien chemin forestier acquis par la municipalité de Saint-Alban et connu par la population comme étant le chemin des Lacs ne semblent pas officialisé à la commission de Toponymie;

Il est proposé par Mme Julie Quintin et unanimement résolu :

Que le conseil municipal demande à la Commission de toponymie d'officialiser le nom « chemin des Lacs » afin de régulariser le nom couramment utiliser de ce chemin.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondances

Solde au compte chèque et solde de la marge de crédit.

En date du 14 septembre 2020, le compte chèque de la municipalité affichait un solde de 257 152.60 \$ et le solde de la marge de crédit était à 0 \$

2020-09-120

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Christian Caron et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

FOURNISSEUR	CHÈQUE	MONTANT \$
CENTRE MEDICAL	8920	2 000.00 \$
AMEUBLEMENT DE BUREAU CAPITAL	8921	638.11 \$
AGI LTEE	8922	24.08 \$
AREO-FEU	8923	651.04 \$
AUTOCAR PORTNEUF	8924	252.95 \$
AUTOMATISATION JRT	8925	8 777.22 \$
BELANGER, REAL	8926	2 628.72 \$
MORGAN COMMUNICATION	8927	1 222.75 \$
CENTRE ROUTIER ST-MARC	8928	577.75 \$
CENTRE MECANIQUE AGH	8929	161.75 \$
CGR PROCEDE	8930	3 335.42 \$
CINEMA ALOUETTE	8931	1 170.45 \$
CONSTRUCTION PAVAGE PORTNEUF	8932	3 185.18 \$
DERY TELECOM	8933	48.87 \$
9080-8334 QUEBEC INC.	8934	201.21 \$
MAXIME GREEN	8935	607.02 \$
DISTRIBUTION EMCO LTEE	8936	2 981.99 \$
LES ENTREPRISES A. MASSICOTTE	8937	1 075.33 \$
ENVIR'EAU PUITS	8938	9 198.00 \$
EQUIPEMENT BUREAU PORTNEUF CHAMPLAIN	8939	589.23 \$
ESU INC.	8940	4 139.10 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	8941	6 605.31 \$
EXCAVATION JEAN LECLERC	8942	10 982.99 \$
FERME CATELIE	8943	2 561.07 \$
GARAGE MARTIN FAUCHE	8944	143.72 \$
EMILIE GARNEAU (REMB. NON- RESIDENTS)	8945	110.25 \$
GIRARD, ALEX	8946	249.91 \$
GIRARD, CAROLINE	8947	48.95 \$
GROUPE CLR	8948	549.58 \$
HAMELIN, FRANCOIS	8949	30.00 \$
PORTNEUF INFORMATIQUE	8950	473.68 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	8951	585.00 \$
EUROFINS ENVIRONEX	8952	364.48 \$
MARCELLE LAUZON	8953	45.98 \$
LEFEBVRE VERONIQUE (REMB. NON- RESIDENTS)	8954	95.00 \$
LA LIBRAIRIE DONNACONA	8955	604.47 \$
ANNULE	8956	0.00 \$
ALIMENTATION DUSABLON	8957	237.32 \$
MATERIAUX AUDET	8958	255.19 \$
MEUNERIE DYNAMIX	8959	85.04 \$
MUN. ST-CASIMIR (ENTRAIDE)	8960	892.77 \$
NOBERT, PIERRE-YVES (CASTORS)	8961	350.00 \$
NOVICOM 2000	8962	487.09 \$
J.R. PERREAULT	8963	172.46 \$
PERRON, MARIO	8964	125.89 \$
PHI ENTREPRISES	8965	1 609.65 \$
ADT CANADA INC.	8966	142.67 \$
ANNULE	8967	0.00 \$
RABAIS CAMPUS	8968	111.37 \$
REGIE REGIONALE	8969	6 523.88 \$
ROY, GUYLAINE (REMB. NON- RESIDENTS)	8970	110.25 \$
SERVICES MATREC	8971	769.88 \$
SPORT PLUS ST-CASIMIR	8972	247.59 \$
STANTEC	8973	6 346.75 \$
TERRA SATIVA	8974	65.75 \$
TRANSCONTINENTAL MEDIA	8975	507.64 \$
TRANSPORT GILLES TESSIER	8976	4 098.86 \$
STEPHANE MARCOTTE	8977	2 199.66 \$

TRAVAIL&LOISIR	8978	518.50 \$
URLS	8979	138.00 \$
VILLE DE DONNACONA	8980	60.00 \$
VILLE DE ST-MARC-DES-CARRIERES (ENTRAIDE)	8981	2 208.59 \$
VOHL	8982	18.02 \$
XEROS CANADA LTEE	8983	390.52 \$
	DAS Prov.	12 263.12 \$
	DAS Fed.	4 899.74 \$
	Télu	1 286.85 \$
	Hydro Québec	7 471.49 \$
	Eko	655.31 \$
	Visa	380.26 \$
	REER	1 346.62 \$
	Salaire	25 307.36 \$
	TOTAL:	149 200.65
		\$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2020-09-121

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h00.

Deny Lépine,
Maire

Vincent Lévesque Dostie
Directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Deny Lépine, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »